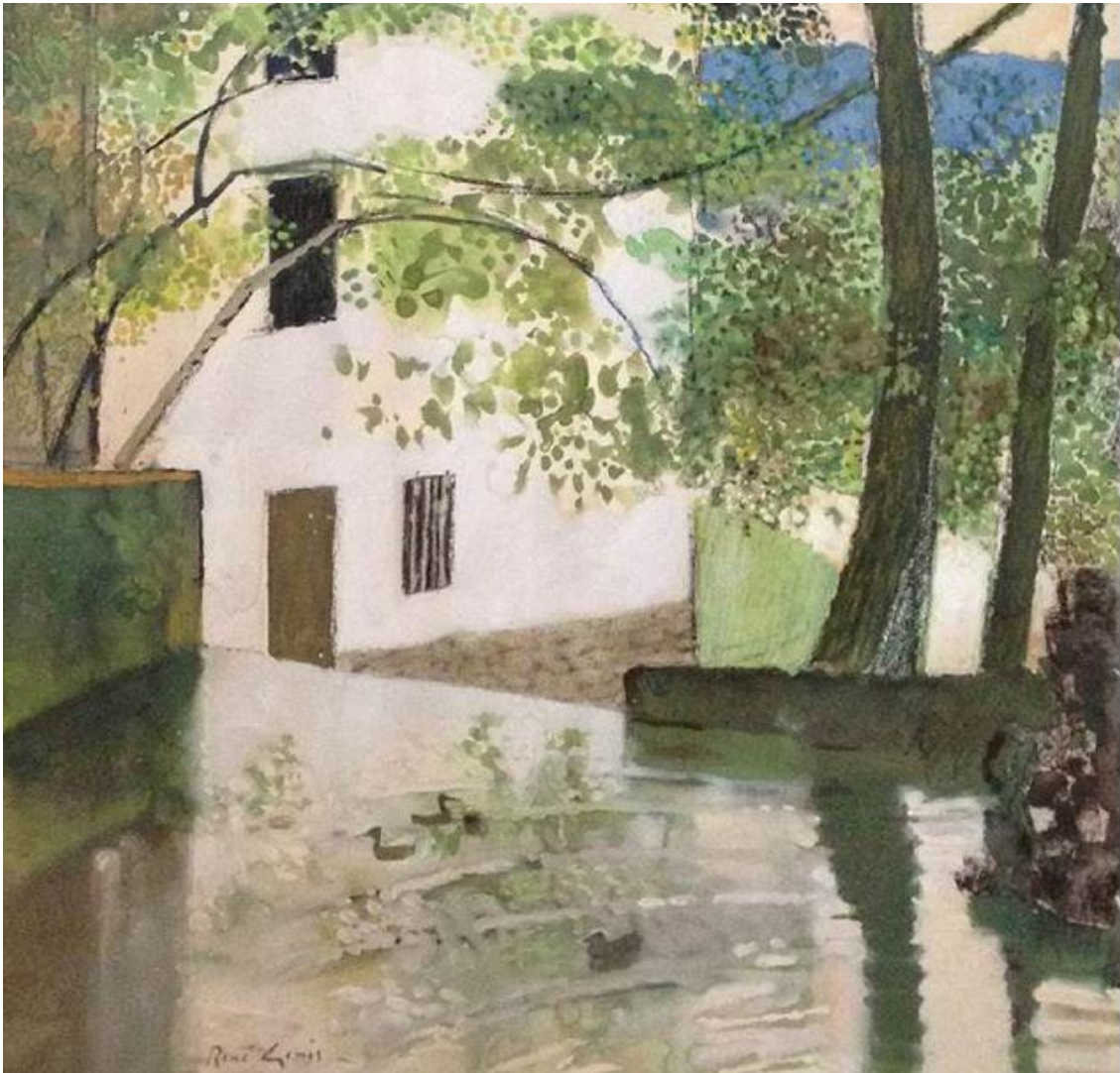


Quand l'État essaie de ne plus égarer ses œuvres d'art (sans toujours y arriver)

Publié le vendredi 18 janvier 2019 à 12h50

par [France Inter](#)

Une commission interministérielle, chargée de surveiller la gestion des œuvres d'art détenues dans les collections de l'État, donne l'alerte : en France comme à l'étranger, des milliers d'entre elles manquent aujourd'hui à l'appel.



Le Déversoir de René Genis (1958), aquarelle déposée en 1976 au consulat général de France à Québec, localisée jusqu'en 2016 et recherchée depuis l'état annuel de 2017. © Radio France / Ministère de la Culture

Il s'agit d'œuvres d'art placées dans les murs des musées nationaux, mais aussi des ambassades, inscrites noir sur blanc dans le registre des collections nationales : aujourd'hui au moins 57 500 se sont évanouies dans la nature, sur un total de 467 000 œuvres répertoriées, soit près de 12%.

C'est la Commission interministérielle chargée du récolement des dépôts d'œuvres d'art (Crdoa) [qui l'affirme dans son dernier bilan](#), aussi appelé "synthèse de récolement", effectué dans chaque région de France mais aussi à l'Étranger.

Selon ces études, le nombre des œuvres perdues n'est pas le même selon la nature des œuvres : près de 10% dans les musées de France, 15% dans les musées nationaux, ou encore près d'un millier pour l'Élysée. Et surtout, près de 60% d'œuvres d'art qui manquent à l'appel à l'étranger. Ce qui s'explique facilement dans les ambassades libyennes, pillées lors du conflit de 2011, se comprend en revanche moins quand il s'agit de vaisselle précieuse ou de tableaux, qui manquent à l'appel à la Villa Médicis ou dans les ambassades romaines.



Ministère Culture ✓

@MinistereCC



[#Récolement](#) Découvrez la synthèse du récolement des dépôts d'œuvres d'art en Haute-Garonne [#CRDOA](#)

> bit.ly/2PW0h9V

♡ 6 14:30 - 28 nov. 2018

[Voir les autres Tweets de Ministère Culture](#)



Nombre de ces œuvres figurent dans les collections d'État : certaines ont été perdues ou détruites au cours des siècles passés, mais d'autres n'ont pas bénéficié d'une gestion très attentionnée, comme le révélait à l'époque un premier rapport en 1997, dont le bilan des œuvres disparues était si alarmant qu'il a justement abouti à la création de la Crdoa.



Malgré cela, la prise de conscience est encore lente : en l'espace de deux décennies, à peine plus de 2 000 plaintes ont été déposées pour signaler la disparition de ces œuvres, un chiffre assez insuffisant.

Jacques Sallois, président de la Commission interministérielle de récolement des dépôts d'œuvres d'art de 2010 à 2018 et ex-directeur des musées de France, plaide pour des dépôts mieux encadrés et davantage suivis.